



Communiqué des fédérations CGT
Marins FNSM
Officiers FOMM
Ports et Docks FNPD

EMR :
Avis urgent de distorsion de la réglementation
Sociale et maritime
Dans les eaux françaises

Après la loi fourre-tout sur le pouvoir d'achat qui déroge au droit applicable en matière de sécurité des unités gazières en mer, le gouvernement veut déréglementer le droit applicable à l'installation et l'exploitation des éoliennes offshore.

La CGT, avec ses fédérations FNSM, FOMM et FNPD s'est opposée au projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables au dernier Conseil Supérieur de la Marine Marchande convoqué en urgence le 7 septembre dernier...

Urgence ! Le gouvernement nous soumet un texte qui vient percuter nos normes sociales et la réglementation maritime internationale en sept jours chrono et trois heures d'échanges en visioconférence. Bien sûr qu'il y a urgence. La CGT estime qu'il est urgent de prendre les bonnes mesures pour sécuriser nos approvisionnements, protéger notre littoral et développer l'emploi maritime en circuit court ! Pour le gouvernement, alors que le premier appel d'offre A01 sur l'éolien en mer est sorti en 2011 et que nous en sommes péniblement au A06, il est urgent d'obtenir le premier prix décerné au meilleur élève à l'académie de la Commission européenne auprès du jury des opérateurs étrangers concurrents. La convention internationale de Montego Bay adoptée par l'ONU octroie à la France des droits souverains à exercer, de nos côtes à la zone économique exclusive en passant par les eaux territoriales. Le règlement européen de 1992 limite le transport maritime au cabotage européen à l'usage des pavillons communautaires nationaux. Les situations exceptionnelles, en particulier en matière d'approvisionnement énergétique, permettent à la France de mobiliser une flotte nationale dite stratégique prévue au Code de la Défense. Il semble bien que depuis la pandémie le monde soit entré dans une crise majeure. La multiplication des conseils de sécurité et autres conseils de défense semble confirmer que nous sommes passés en vigilance rouge ! Malgré cela, des navires assurant le transport des personnels et la sécurité des champs naviguent sous pavillon extra communautaire. Personne n'y trouve rien à redire, au contraire, les ministres et le président défilent à St Nazaire où sept crew boat et un guard vessel naviguent sous pavillon extra communautaire. Des marins extra-communautaires, en dépit de l'emprunte carbone que représente leurs relèves d'équipage, sont embarqués sous contrats internationaux. La règle sociale du pavillon français premier registre devrait s'appliquer à des marins recrutés

exclusivement au sein de l'union. En particulier dans nos eaux territoriales, la pratique de la langue française et le recrutement en contrat de droit français devraient être imposés et contrôlés à bord de ces navires !

Le Président de la République, la première ministre et son nouveau secrétaire d'Etat à la mer Monsieur Berville, que nous félicitons pour sa nouvelle nomination, n'y trouvent rien à redire. Quant à la flotte spécifique aux installations et travaux offshore, depuis 2010 on nous dit que les opérateurs français n'en sont pas dotés ... En plus de dix ans, les compagnies historiques EDF et TOTAL n'auraient pas eu les moyens d'en construire ne serait-ce qu'une seule ? Nos champions des services offshore ont mis à disposition, depuis plusieurs années la conception de moyens ad hoc sous pavillon français. Finalement c'est la flotte internationale qui ira aux plus offrants dont IBERDROLA, les français en paieront le coût.

C'est le concours Lépine des géo-trouve-tout à la foire de la rue de Ségur.

En particulier à l'**Article 14. Voici l'extrait de l'avis CGT au CSMM :**

« Il nous est suffisamment régulièrement rappelé que la France doit composer avec les normes européennes et internationales sans que nous nous étonnions à notre tour de la création unilatérale d'un "statut français des éoliennes flottantes", à défaut de national. A minima, il nous semble qu'il revient aux Etats membres de l'OMI, dont nos plus proches voisins européens, de juger de l'opportunité de créer un statut spécifique aux éoliennes flottantes.

*En attendant, nous demandons que les installations flottantes conservent le statut de **navire** avec immatriculation **et francisation** pour celles installées dans le ZEE et nos eaux territoriales.*

Nous ne voyons pas l'urgence à adopter unilatéralement une telle spécificité réglementaire "française". Si c'était le cas, cela montrerait que la France est belle et bien en mesure d'exercer sa souveraineté. Dommage qu'elle ne le fasse pas en vue de protéger nos emplois et les générations futures sur des aspects autrement plus essentiels : le progrès social, la préservation de l'environnement marin et la sécurité du trafic maritime.

La souveraineté bradée sur l'autel de la distorsion de concurrence à l'Article 16 :

*L'ordonnance n°2016-1687 du 8 décembre 2016 traite du pavillon des navires dans notre **ZEE** comme le prévoit la convention de Montego Bay. (Elle n'est pas respectée)*

*Pour le transport maritime entre ports et installations dans nos **eaux territoriales**, compte tenu du contexte particulier rappelé à l'exposé des motifs, de l'aspect stratégique de ces installations et de la sécurité du trafic dans cette zone, le gouvernement était en droit d'imposer le **pavillon français au premier registre**. A défaut, le gouvernement pouvait exercer sa souveraineté en imposant la nationalité des équipages et la langue parlée à bord, sur des navires battant pavillon communautaire de nos plus proches voisins évidemment. »*

Le décret sur les conditions sociales dit de l'Etat d'accueil, auquel nous préférons le recours au premier registre, n'est pas respecté. L'administration sait qu'il est inapplicable et inappliqué.

Malheureusement ce n'est pas le seul sujet maritime sur lequel un concours Lépine est lancé. Le serpent de mer des navires autonomes et des drones connaît lui aussi son lobby industriel. Le gouvernement semble à l'écoute des acteurs militaro-financier dans les cartons desquels les projets les plus fous sont prêts à sortir au détriment de la sécurité maritime, de la préservation de notre environnement marin et des compétences des navigants.

Nous alertons l'ensemble de la communauté des travailleurs du secteur maritime, interpellons les armateurs et les opérateurs énergétiques français. Nous sommes convaincus qu'il faille en urgence tout mettre en œuvre pour que le gouvernement entende nos aspirations. Les pavillons européens de complaisance, qu'ils soient Maltais, Chypriotes ou autres pavillons BIS sont les nids de catastrophes écologiques et sociales à venir. Il nous revient de défendre le pavillon français, ses compétences et ses garanties collectives associées.

A Montreuil,
Le 9 septembre 2022